

Bulletin communal

ALTENHEIM

Janvier 2019 - N° 37



Dans ce numéro :

Editorial :	2
Extraits des comptes rendus :	3-4
Infos Utiles :	4
Les Grands Anniversaires 2017 :	5
Travaux :	6
Photos souvenir :	6
SMICTOM :	7
Dépôts sauvages :	8
Nettoyage de Printemps :	9
Révision du PLU :	10-11
SIVOS :	12
Altner Band :	13
Fête de Noël des enfants et des aînés :	14-15
Etat Civil et Agenda:	16

Mairie d'Altenheim: 15 rue Principale - 67490 ALTENHEIM

☎: 03 88 70 21 10

✉: mairie.altenheim@orange.fr

Site internet : www.altenheim.fr



Chers habitants d'ALTENHEIM,

Nous voilà déjà en janvier 2019, j'espère que les fêtes de fin d'année vous ont comblés de joie. Espérons également que le tragique attentat de Strasbourg vous ait épargné, ainsi que vos proches et vos familles, et que cette année 2019 soit exempte de toutes ces tensions.

Comme vous le savez, le bulletin communal est maintenant publié en ligne sur notre site internet et est disponible par mail sur simple demande. N'hésitez pas à nous faire savoir si vous souhaitez passer à la version numérique et abandonner la version papier afin que notre commune réalise des économies d'impression.



Encore une fois, cette année 2019 sera une année d'élections, avec les élections européennes planifiées au dimanche 26 mai 2019. J'appelle une fois de plus tous les électeurs et électrices, à venir au bureau de vote afin d'accomplir leur devoir car le plus important, quel que soit le résultat, est d'accomplir ce geste citoyen pour faire entendre sa voix.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2019, et surtout, que vous gardiez la santé !

Site internet: www.altenheim.fr

Le maire,
Mickaël VOLLMAR



Extraits des comptes rendus

Séance du 28 juin 2018 :

Le Conseil Municipal a pris acte des 2 rapports suivants : le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement ainsi que le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal a également pris acte des 2 rapports suivants : le rapport annuel du SIVOM ainsi que le rapport sur les eaux claires parasites.

Suite aux travaux réalisés par Strasbourg Electricité Réseaux, des arbres sur la parcelle communale au lieu-dit du Luttershoffen ont été abattus. Après consultation, deux candidatures ont été enregistrées en Mairie. Le tirage au sort a eu lieu le 23 avril 2018. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de vendre le bois susvisé, provenant de la parcelle susvisée à Monsieur Thomas REINHART, désigné par le tirage au sort au prix fixe de 30€.

Le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 20 € à l'enfant Emilie WICKER suite à une demande de subvention concernant un voyage scolaire.

Suite à une constatation que d'années en années un nombre décroissant de maisons étaient fleuries, le Conseil Municipal a décidé de mettre un terme à la tournée annuelle de fleurissement, ainsi qu'aux récompenses qui s'en suivent.

Séance du 28 septembre 2018 :

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Le Conseil Municipal a également pris acte de l'arrêté autorisant la Société Sablière de Steinbourg à exploiter une carrière avec extension sur le ban communal de Steinbourg.

Suite à la présentation de M. le Maire du projet de raccordement en souterrain des quatre nouvelles constructions de la rue de Littenheim en fibre optique (Rosace) et en téléphonie (Orange), le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise EST RESEAUX pour un montant HT de 3 799,10 €.

Suite à la demande de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Dettwiller, souhaitant utiliser notre salle polyvalente le 24 novembre 2018 afin d'y organiser leur fête privée de la Sainte Barbe, le Conseil Municipal a approuvé la location au tarif habituel, c'est-à-dire de 180 € + charges.

Dans le cadre du projet de rénovation ponctuel de notre voirie en 2019 et sur proposition des membres présents, une tournée dans le village a été organisée début octobre afin d'identifier toutes les bordures qui nécessitent une réfection. Pour ce faire, le Conseil sollicitera des subventions.

Infos utiles

Abbé Tim : 03.88.91.41.48

Dépannage électricité : 03.88.18.74.00

Gendarmerie : 17

Service des eaux : 03.88.19.97.09

Samu : 15

Pompier : 18

Transport à la demande (Comette) :

03.88.71.78.82

Centre antipoison : 03.88.37.37.37

La Ruche : 03.88.70.28.77

Permanences de la mairie :

le lundi de 17 heures à 19 heures

Mairie : 03.88.70.21.10

le jeudi de 15 heures à 17 heures

Salle polyvalente : 03.88.70.24.22

Maire : 06.84.24.42.82

1^{er} adjoint (Jean-Claude HEITZ) : 06.83.37.80.24

2^{ème} adjoint (Daniel KNOBLOCH) : 06.86.88.18.30

3^{ème} adjointe (Murielle WICKER) : 06.82.87.22.25

Les Grands Anniversaires en 2018

Anniversaire avec passage du Maire et des Adjointes à partir de 75 ans (facultatif) :



Olivier DUCLOS,
11 octobre 2018,
75 ans.

Joseph KNOBLOCH
22 octobre 2018,
80 ans.



Comme vous le savez certainement déjà, le mur du cimetière côté sud a été reconstruit.

La municipalité tient à remercier toutes les contributions bénévoles lors de ces travaux, sous un soleil de plomb, que ce soit par leur savoir-faire ou par leur soutien moral.

Merci à tous.



Rédacteur : Daniel KNOBLOCH

Photos souvenir

Une proposition intéressante nous a été faite par l'un de nos concitoyens, il s'agit de Mr Olivier DUCLOS qui souhaite passer chez vous afin de vous prendre en photo dans votre vie quotidienne et ainsi immortaliser la vie des habitants d'Altenheim en 2019.

Si la démarche est concluante, nous pourrions peut-être réaliser un album souvenir ou prévoir une petite exposition lors de la fête des aînés par exemple.

La prise de vue ne vous coûtera rien puisque Mr DUCLOS s'engage à réaliser ce travail bénévolement.

Si vous êtes intéressés, merci d'en informer la mairie afin que Mr DUCLOS puisse prendre contact avec vous et convenir d'un RDV.



Avec le soutien de



SMICTOM

Tri des déchets : intensifions nos efforts !

Le SMICTOM de la région de Saverne teste actuellement de nouveaux supports pour le contrôle des bacs de tri. Un support rouge pour les contenus non conformes, un support orange pour les erreurs isolées et un support vert pour encourager les bons trieurs. Les erreurs de tri demeurent une préoccupation pour le SMICTOM. Elles ont augmenté en 2016 et 2017 successivement, nous plaçant en 2017 au dernier rang des 7 syndicats de collecte du SMITOM de Haguenau-Saverne (qui gère le traitement de nos déchets).

Le SMICTOM a par conséquent été contraint d'intensifier les contrôles de bacs. Nos ambassadeurs du tri se tiennent à votre disposition pour vous conseiller en matière de tri et de compostage. Vous pouvez les contacter au 03 88 02 21 80 ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr.

 <p>MAUVAIS CONTENU VOTRE BAC N'A PAS PU ÊTRE COLLECTÉ CE JOUR CAR IL PRÉSENTE LES ERREURS SUIVANTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ordures ménagères <input type="checkbox"/> Plastiques non recyclables <input type="checkbox"/> Textiles, chaussures <input type="checkbox"/> Verre <input type="checkbox"/> Déchets verts <input type="checkbox"/> Autre : <input style="width: 80px;" type="text"/> <p>Votre bac contient trop d'erreurs de tri, merci de retirer le contenu non-conforme pour le prochain passage.</p> <div style="border: 1px solid white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> DES QUESTIONS SUR LE TRI? www.smictomdesaverne.fr 03 88 02 21 80 </div> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin-top: 10px;">MERCİ POUR VOTRE ENGAGEMENT !</p>	 <p>ATTENTION VOTRE BAC PRÉSENTE LES ERREURS SUIVANTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ordures ménagères <input type="checkbox"/> Plastiques non recyclables <input type="checkbox"/> Textiles, chaussures <input type="checkbox"/> Verre <input type="checkbox"/> Déchets verts <input type="checkbox"/> Autre : <input style="width: 80px;" type="text"/> <p>Votre bac sera collecté ce jour. Merci cependant de veiller à respecter les consignes de tri lors de la prochaine collecte.</p> <div style="border: 1px solid white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> DES QUESTIONS SUR LE TRI? www.smictomdesaverne.fr 03 88 02 21 80 </div> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin-top: 10px;">MERCİ POUR VOTRE ENGAGEMENT !</p>	 <p>BRAVO VOTRE BAC JAUNE EST CONFORME !</p> <hr/> <p>La qualité du tri a été vérifiée par notre opérateur. Aucune erreur n'a été constatée.</p> <hr/> <p><i>Vos efforts contribuent à la préservation de notre environnement et à la maîtrise des coûts de gestion des déchets.</i></p> <div style="border: 1px solid white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> DES QUESTIONS SUR LE TRI? www.smictomdesaverne.fr 03 88 02 21 80 </div> <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin-top: 10px;">MERCİ POUR VOTRE ENGAGEMENT !</p>
--	---	---



Dépôts sauvages

Lutte contre les dépôts sauvages

La commune d'Altenheim vient de signer avec le SMICTOM, en délibération du Conseil Municipal du 6 décembre, une convention de lutte contre les incivilités et en particulier contre les dépôts sauvages de déchets sur le domaine public.

Les contrevenants seront signalés et poursuivis : d'emblée, ils devront s'acquitter d'une amende forfaitaire de 200€ en faveur



de la commune pour couvrir les frais d'intervention des services municipaux (constatation du méfait, voire enlèvement et nettoyage). Un dépôt de plainte sera déposé à la gendarmerie de Saverne qui poursuivra la procédure pénale selon les dispositions réglementaires. Cette somme ne se substitue en aucun cas à l'amende de police qui peut suivre.

encombrants, l'électroménager ou autres déchets spécifiques.

Dans le respect de chacun et pour contribuer à garder nos chemins de promenade agréables et notre planète préservée, nous vous remercions de respecter le règlement mis en place par le SMICTOM et d'utiliser la poubelle orange pour les ordures ménagères, la jaune pour le tri et les déchèteries à votre disposition gratuitement 12 fois par an, pour les

Rédactrice : Murielle WICKER

Nettoyage de Printemps

Comme en 2017, la municipalité souhaite réorganiser un nettoyage du ban communal et particulièrement des fossés à la sortie de l'hiver.

Cette journée éco-citoyenne est programmée le samedi 23 février 2019 avec RDV à 9 heures devant la mairie pour constituer les équipes et répartir le travail.

Les gants, sacs poubelles et gilets de sécurité seront fournis par la mairie.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui porteront main forte à ce projet.

Merci de vous signaler à la mairie avant le mardi 19 février, afin de pouvoir organiser au mieux ce projet en faveur de l'environnement.

A l'issue de cette matinée de travail, nous partagerons un petit repas simple et convivial, offert par la commune, à la salle polyvalente.



Extrait de la délibération du 6 décembre 2018 :

Dans le cadre de la proposition de révision allégée de notre PLU, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

L'activité économique locale et sa dynamique ne transparaissent pas explicitement dans le document d'urbanisme de la commune. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été principalement réfléchi autour des enjeux relatifs à l'habitat, l'agriculture et à la protection de l'environnement sans véritablement prendre en compte les potentiels et enjeux économiques autres qu'agricoles. Or, une activité économique locale existe dans la commune depuis de nombreuses années ; il s'agit aujourd'hui de conforter le positionnement de cette activité par une évolution maîtrisée du document d'urbanisme, car le PLU présente des freins au développement du site et de son activité.

Aussi, considérant qu'il est nécessaire :

- de créer un secteur UB1 dédié à de l'activité dont la vocation sera de permettre le développement de l'activité économique locale existante et de la pérenniser ;
- de reclasser en zone UB1 une partie de la zone N sur la frange Ouest du site ;
- de reprendre, dans ce futur secteur UB1, les règles d'urbanisme afin de les adapter à la vocation d'activités de ce secteur.

Considérant que le reclassement de ces parcelles aujourd'hui classées en N nécessite la mise en œuvre d'une révision allégée.

Considérant que la révision allégée d'un PLU a vocation à traiter un objet unique dans le respect des orientations définies dans le PADD, sans re-questionner tout l'équilibre du PLU.

En outre, conformément à l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est élaboré, ou évolue à l'initiative et sous la responsabilité de la commune en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Saverne (l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre).

Considérant que Monsieur Sébastien GENTNER a quitté la salle avant le débat et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix POUR

Décide :

- de prescrire la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme;
- de préciser les objectifs poursuivis suivants :

- créer un secteur UB1 dédié à de l'activité dont la vocation sera de permettre le développement de l'activité économique locale existante et de la pérenniser ;
- reclasser en zone UB1 une partie de la zone N sur la frange Ouest du site ;
- reprendre, dans ce secteur UB1, les règles d'urbanisme afin de les adapter à la vocation d'activité de ce secteur.
- de préciser les modalités de concertation suivantes :

Au vu des objectifs poursuivis précisés ci-dessus, au regard de l'importance et des caractéristiques du projet de P.L.U, afin que le public puisse accéder aux informations relatives au projet de P.L.U et aux avis requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions, conformément à l'article L.103-4 du code de l'urbanisme, la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

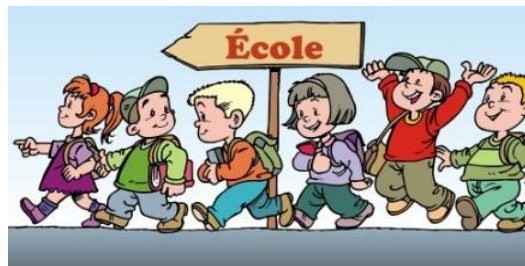
- les études et le projet de plan local d'urbanisme ainsi que les avis déjà émis sur le projet seront tenus à la disposition du public, à la mairie, pendant toute la durée de la révision du plan local d'urbanisme, jusqu'à l'arrêt du projet. Ces dossiers seront constitués et complétés au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet ;
- le public pourra faire part de ses observations auprès des élus lors de leurs permanences en mairie ;
- le public sera également informé de l'avancement de la procédure et des études par le biais du bulletin ou une information communal et du site internet de la commune.
- de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision allégée du Plan local d'urbanisme ;
- de solliciter les éventuelles subventions et dotations pour le plan local d'urbanisme.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2019/2020

Votre commune fait partie du **SIVOS « Autour du Sternenberg »**.

Vous pouvez inscrire votre enfant en Petite Section monolingue ou bilingue
aux dates suivantes :

- ✓ LUNDI 11 MARS 2019 DE 13H À 16H
 - ✓ MARDI 12 MARS 2019 DE 14H À 17H
 - ✓ JEUDI 14 MARS 2019 DE 9H À 12H
- ✓ SUR RENDEZ-VOUS EN CONTACTANT M^{ME} MAILLARD AU 03.88.91.43.31



Les inscriptions se dérouleront au : **SIVOS « Autour du Sternenberg »**

6 Rue de Dettwiller - 67490 Altenheim

☎ 03.88.70.14.52

Une réunion d'informations (*présentation du Réseau et du cursus bilingue*) pour les
parents des futures Petites Sections sera organisée le :

VENDREDI 8 MARS 2019 A 20H

A LA SALLE POLYVALENTE DE LUPSTEIN

D'Altner Band saison 2019 :

La troupe d'Altnerband va vous présenter cette année :

Umgekert isch äuj g'fàhre ! *Luschtspiel de Claude DREYER.*

Résumé : L'entreprise agro-alimentaire RIENDINGER, institution alsacienne prospère, Produit des bretzels depuis quatre générations. L'actuel Président René ne s'est jamais marié. Pourtant, il y a de nombreuses années, il a eu une relation avec Gerda qui a préféré garder sa liberté, malgré la naissance d'une petite fille Sylvie. Celle-ci poursuit des études à PARIS grâce au soutien de René. La relation avec son père se limite à un échange de lettres jusqu'au jour où René décide de se rendre à PARIS pour rencontrer sa fille. Il confie alors la gestion de l'entreprise à son neveu Robert, un charmeur. Mais Sylvie revient en Alsace avec Bernard, un chauffeur occasionnel. Gerda, en manque d'argent, postule pour la place de femme de ménage. Autre mauvaise nouvelle, l'usine connaît des problèmes techniques bloquant toute la production. Les Bretzels RIEDINGER vont alors connaître des moments difficiles mais particulièrement comique pour le spectateur. Et pour corser la situation, d'autres personnages s'invitent dans l'histoire : Edwige, la patriarche, qui a toujours "bon pied, bon œil". Baptiste, le majordome fidèle et expert, drôle et truculent. Peggy, une jeune femme désinvolte et sans-gêne, qui est aussi à la recherche d'un emploi. Les Bretzels RIEDINGER vont subitement connaître des moments tragi-comiques...



Le dimanche 3 Mars 2019 (fête paroissiale).

Le samedi 9 Mars 2019 à 20h15.

Le dimanche 10 Mars 2019 à 14h30 suivi à 18h00 d'une soirée tartes flambées.

Le samedi 16 Mars 2019 à 20h15.

Merci d'avance pour votre présence, les réservations se font par téléphone au :

03-88-70-20-96.

Site internet : www.altnerband.com

Rédacteur : Mickaël VOLLMAR

Fête intergénérationnelle



Dimanche 6 janvier, petits et grands se sont réunis à la salle polyvalente du village autour d'un repas très convivial et d'une galette des rois agrémentée de figurines... En effet, un sculpteur de ballons est venu réjouir les enfants en fabriquant toutes sortes d'animaux, de fleurs, voir même des épées qui ont permis aux plus téméraires de se battre en duel !

Nos Séniors, ont eu le loisir, après la dégustation d'un savoureux repas, d'admirer le groupe des danseuses du Body Sculpt de Steinbourg dans un show très varié...

M. le Maire a, comme à l'accoutumée, présenté les différents chantiers de l'année passée et à venir. La Municipalité a mis à l'honneur M. Bernard VOLLMAR pour tout le bénévolat qu'il a mis au service de la mairie et de l'église, particulièrement pour la réfection du mur du cimetière, l'habillage de la rampe handicapée, sans oublier le dallage de l'église l'année précédente... Ce dernier a remercié chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à ces travaux et a déclaré être un heureux bénévole depuis 1965 au service du village et des environs.



A la tombée de la nuit, chacun a rejoint son domicile en se donnant rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles festivités si la santé le permet.



Rédactrice : Murielle Wicker

Les Grands Anniversaires 2019

Etat civil

Lucie MENGUS	8 février 1934	85 ans
Joseph LIENHARD	25 février 1939	80 ans
Marguerite MARXER	13 avril 1929	90 ans
Jérôme MARTIN-NETH	26 juin 1939	80 ans
Denise MARXER	2 juillet 1939	80 ans
Joseph GANTZER	28 août 1944	75 ans
Joseph MARXER	30 octobre 1934	85 ans

Notre doyenne :

Mme Marguerite MARXER : 90 ans

Notre doyen :

M. Rodolphe WALTER : 88 ans

Décès

23 octobre 2018 : Louise STAEBEL

24 octobre 2018 : Antoine GENTNER

Agenda des manifestations 2019

- 23 février :** Nettoyage du banc communal
- 3 mars :** Fête paroissiale Fabrique de l'église
- 9 mars :** Théâtre Altner Band
- 10 mars :** Théâtre Altner Band suivi d'une soirée tartes flambées
- 16 mars :** Théâtre Altner Band
- 8 mai :** Cérémonie du 8 mai
A l'issue de la messe de Commémoration et de la cérémonie civile, un vin d'honneur sera servi à l'ensemble des habitants à la salle polyvalente.
- 23 juin :** Fête Dieu

N.B. : Les associations qui souhaitent faire paraître une date de manifestation, peuvent le faire savoir à la mairie, afin de l'intégrer dans le prochain bulletin communal.

Réalisation du bulletin communal : Murielle WICKER
Mickaël VOLLMAR